DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 9 MARS 2022

Présidence: M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents: Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Pierre

GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent

BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA

Excusés: Mme Dorette ELANGUE ETEME, MM. Jean-Eric INACIO, Ali SAHALI, Victor SIMON,

Dr Pascal MAILLE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

Assistent: M. William MARISSAL, Directeur

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 30

En préambule, le Président Jean-Pierre MEURILLON se dit heureux que le Comité de Direction puisse à nouveau se réunir en présentiel.

Puis, avant d'aborder l'ordre du jour, il évoque le décès de M. Gérard FAURE, survenu le 28/2/2022.

Il rappelle que M. Gérard FAURE a été, durant plus de 30 ans, membre du District des Yvelines, où il a exercé les fonctions de membre de la Commission du Football d'Animation, puis de la Commission Evènementiel

Ses obsèques se sont déroulées le mardi 8/3, aux MUREAUX.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Claudine, son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 17/11/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 17/11/2021 a été envoyé, le 2/12 aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 691, du 7/12/2021.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 18/11 : Webinaire de la F.F.F., à destination des clubs, pour la présentation des dispositifs F.A.F.A. Equipement et Transport 2021 / 2022
- ✓ le 19/11, à l'Urban Soccer de GUYANCOURT : Evénement de promotion du « Foot en Marchant »

- ✓ le 22/11, au siège du District : Assemblée Générale de l'Union Nationale des Arbitres de Football Yvelines (U.N.A.F. 78)
- ✓ les 24/11 et 1^{er}/12, au siège du District : **Cérémonies officielles de remise des Ecussons des Arbitres issus des Formations Initiales en Arbitrage**
- ✓ Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78), en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) de nouvelles sessions d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport : le 25/11, à ORGERUS et le 30/11, à CHEVREUSE
- ✓ le 27/11, à ENNERY (Val d'Oise): **Réunion des Présidents de District du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 2/12, à GUYANCOURT : Rencontre avec la Direction du Service des Sports du Conseil Départemental des Yvelines
- ✓ les 6/12 et 31/1, en visio : Réunions du Comité de Direction de la Ligue
- ✓ le 7/12, à ACHERES et en visio : **Réunion d'information sur le thème : Covid 19 et Pass** sanitaire : où en êtes-vous dans votre association ?
- ✓ le 8/12 : Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts
- ✓ le 10/12 : Lettre adressée à M. Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.), avec copie au Président Noël LE GRAET, par le Président du Bureau du Collège des Présidents de District et le Président de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.), à propos des incidents qui ont eu lieu depuis le début de la saison dans les stades de clubs professionnels
- ✓ le 11/12, à PARIS : Assemblée Fédérale, qui a adopté :
 - quelques modifications réglementaires applicables à compter de la saison 2022 / 2023 :
 - . Règlements Généraux de la F.F.F. (surclassement des joueurs mineurs, cachet Mutation)
 - . Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (âge minimum pour obtenir une licence d'Educateur Fédéral ou d'Animateur Fédéral)
 - . Création du Challenge National Féminin Futsal

Un document de présentation de ces modifications a été établi, diffusé aux clubs Yvelinois et publié dans le N° 1694 du journal numérique « Yvelines Football », du 4/1.

- plusieurs modifications importantes au Statut de l'Arbitrage qui seront applicables, dans leur majorité, à compter de la saison 2022 / 2023.

Un document de synthèse des diverses modifications a été établi et publié, pour l'information des clubs, dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

En outre, il sera présenté lors d'une réunion d'information des Référents en Arbitrage (cf. ci-après le point N° 9, sur l'Arbitrage).

- ✓ le 15/12 : le **Séminaire de formation des Référents en Arbitrage** qui était prévu au siège du District a dû être reporté.
- ✓ Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . les 25/11, 9/12 et 10/2, dans les locaux de Profession Sport et Vie Associative, à TRAPPES ou en visio, le C.R.I.B. a poursuivi son accompagnement et proposé des temps d'échanges, d'informations à travers plusieurs actions. **Accompagnement collectif**: Mixity time (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité de 19 h à 20 h 30 en visio : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux

participant(e)s de poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement.

Thème traité en fil rouge lors des séances : Vie associative, vie professionnelle, vie personnelle : le trio gagnant ?

- . le 4/12, en visio : Réunion d'information spéciale « secteur sport » pour aborder des points spécifiques sur le thème : « **Associations sportives : Actualités et infos qui les concernent »**
- . le 24/1 : Réunion d'information afin d'aborder les changements dans le secteur associatif sur le thème : Associations : changements et évolutions pour ce début d'année (point Covid, pass sanitaire, prime inflation, augmentation du S.M.I.C., déclaration des dons, ...)
- ✓ le 1^{er}/1 : **Changement d'équipementier du District**. C'est désormais la **société EKINSPORT** qui est l'équipementier du District.

Il a en effet été nécessaire de remplacer la société Intersport, qui se trouvait dans l'incapacité de répondre aux demandes du District.

Le changement d'équipementier a eu une conséquence directe sur l'opération « Jeunesse Licences Plus », qui a pour but d'aider, sous forme de dotations en matériels, les clubs dont les effectifs U 6 à U 13 sont significativement supérieurs à ceux de la saison précédente (hors joueurs venant d'un autre club).

Il était prévu que la dotation attribuée, pour la saison 2021 / 2022, aux 22 clubs désignés lors de la réunion du Comité du 17/11 prendrait la forme d'un bon d'achat de matériels (1 000 €, 750 € ou 500 €, selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), au choix des clubs, chez Intersport, pour un montant total de **16 750 €**.

Le changement de l'équipementier du District n'a pas rendu possible le recours à des bons d'achat, ce qui a conduit à attribuer aux 22 clubs concernés 60, 45 ou 30 ballons Taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de **1 005 ballons**.

Par ailleurs, un achat groupé de ces ballons a permis d'en attribuer **463 aux clubs qui ont engagé des équipes féminines.**

La remise de l'ensemble de ces ballons, un temps envisagée le 7/1, au siège du District, a dû être reportée au 17/2 (cf. ci-après).

- ✓ le 4/1, en visio : Réunion Ligue / Districts, à propos de la modification de l'organisation des formations d'éducateurs
- ✓ le 10/1, au siège du District : La traditionnelle cérémonie des vœux aux Commissaires du District a dû être reportée.
- ✓ le 11/1, en visio : Réunion des Présidents de Districts Franciliens
- ✓ le 19/1, en visio, organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78) d'une rencontre sur le Fonds de Développement de la Vie Associative (F.D.V.A. 2022), pour présenter l'essentiel de l'appel à projet, ainsi que la procédure à suivre pour effectuer la demande
- ✓ le 25/1 : Webinaire de présentation du Programme des Equipements Sportifs de Proximité 2022 / 2024 (présentation des enjeux du dispositif pour les collectivités, les Fédérations, les critères d'éligibilité, les acteurs pouvant en être partenaires. Exemples de projets et réponse aux interrogations sur le programme.
- ✓ le 1^{er}/2, en visio : Réunion organisée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, destinée aux Référents Laïcité désignés au sein de chaque Comité Sportif Départemental
- √ le 3/2, en visio : Tirage au sort des 1/4 de Finale des Coupes des Yvelines et du Comité

- ✓ le 4/2, en visio : **Réunion des Référents Covid des Districts**, avec M. Ahmed BOUAJAJ, Secrétaire Général de la Ligue et M. Philippe COUCHOUX, Référent COVID et Secrétaire Général Adjoint, pour échanger sur le contexte sanitaire et les évolutions régulières des protocoles à suivre pour la gestion des compétitions
- ✓ le 5/2 : Webinaire organisé par le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sports (S.D.J.E.S. 78) concernant l'accessibilité aux sports pour les personnes en situation de handicap. Temps d'échange et de partage d'expérience pour sensibiliser un maximum d'acteurs autour de la thématique sport et handicap
- ✓ le 17/2, au siège du District : Remise de matériels aux clubs, au titre :
 - . de l'**Opération « Jeunesse Licences Plus »**, comme indiqué ci-avant (attribution aux 22 clubs concernés de 60, 45 ou 30 ballons Taille 4 (selon le niveau de l'augmentation de l'effectif), soit un total de **1 005 ballons**
 - . de l'attribution de 463 ballons aux clubs qui ont engagé des équipes féminines
 - . du solde de l'opération « Bons d'achat de matériels », chez Intersport, alors équipementier du District, dont les montants tenaient compte de la situation des clubs (attribution à tous les clubs évoluant en District d'un montant fixe, + un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une section Futsal et dont le montant total atteignait 51 200 €.
 - . de l'**Opération « 10 000 ballons »**, de la Ligue, où la Ligue, en partenariat avec la Région lle de France, offre des ballons aux clubs en fonction du nombre de leurs licenciés U 6 / U 13 garçons. La dotation a été doublée cette saison. Pour les Yvelines : 106 clubs, pour **2 850** ballons et **374** filets à ballons
 - . des récompenses aux 7 clubs ayant joué avec le District et le calendrier de l'Avent
 - . de l'attribution aux 19 clubs ayant participé à l'opération Cœur de Foot 78
- ✓ le 21/2 : Diffusion aux clubs Yvelinois et publication dans le journal numérique « Yvelines Football » d'un communiqué intitulé « Un peu de calme et de raison ! », face à la dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulent certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs
- ✓ Réunions Teams à destination des instances :
 - Nouveaux dispositifs FAFA Emploi 2022 / 2023 et ANS Emploi : le 9/2

<u>Contenu</u>: Présentation du dispositif FAFA Emploi 2022 / 2023 et du dispositif ANS Emploi 2022, afin d'accompagner les clubs dans leur projet de professionnalisation. Présentation de l'offre d'accompagnement du COSMOS à destination des clubs employeurs

Cibles: Référents FAFA Emploi Régionaux et Départementaux

✓ Portail Clubs : le 18/2

Contenu : Portailclubs : Le nouveau portail d'accès aux outils FFF

La F.F.F. lance un portail d'accès aux outils de gestion et de développement du club, complémentaire de Footclubs. Ce nouveau site permettra aux Dirigeants et aux Educateurs de naviguer facilement entre les outils fédéraux comme Footclubs / Le Corner / le site du PEF, etc. C'était également l'opportunité pour la Ligue ou le District d'envoyer des informations et documents ciblés aux Dirigeants et Educateurs des clubs.

Cibles : Présidents, Directeurs, Responsable sites internet Ligues et District, Référents accompagnement des clubs

✓ Puissance Foot : le 1^{er}/3

<u>Contenu</u>: Le programme d'accompagnement scolaire « Puissance Foot », porté par le Fondaction du Football, va être généralisé la saison prochaine et ouvert à tous les clubs. Ce temps d'échanges permettra évoquer le rôle des Ligues et des Districts dans le déploiement du programme auprès des clubs.

Cibles: Référents PEF / actions citoyennes, Référents accompagnement des clubs

✓ Campagne ANS / PSF 2022 : le 4/3

<u>Contenu</u>: Informations sur la campagne de financement 2022 « Programmes Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport pour les Ligues, Districts et clubs : thématiques éligibles, nouveautés sur les outils de gestion, calendrier de déploiement, fourniture des bilans 2021

Cibles: Présidents, Directeurs, Référents régionaux et départementaux ANS

Les webinaires organisés pour les clubs :

- le 17/2 : « Structurer son club grâce à un emploi »
- le 24/2 : « Portailclubs : Le nouveau portail d'accès aux outils F.F.F. » (réservé aux correspondants Footclubs)
- le 7/3 : « Campagne ANS Projets Sportifs fédéraux 2022 »
- ✓ le 3/3 : Publication au journal officiel de la Loi N° 2022-296, du 2/3/2022, visant à démocratiser le sport en France

Une analyse du contenu de la Loi va être effectuée.

✓ le 8/3, au siège de la F.F.F.: A l'occasion de la **Journée Internationale des Droits des Femmes**, 4 Yvelinoises très investies dans le football étaient conviées, au siège de la F.F.F., à participer à une **rencontre symbolique intitulée « Mesdames, on vous écoute ».**

La Fédération avait en effet à cœur de se mobiliser pour mettre en lumière la place des femmes dans le football et elle souhaitait donner la parole à des femmes de terrain, en leur permettant de venir s'exprimer et partager avec elles ses projets sur la féminisation.

C'est ainsi que Mmes Christine PEREIRA, Présidente du CONFLANS F.C., Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ, Valérie TARDIVEL, ex-Présidente du F.C. BEYNES et Secrétaire Générale du District et Dorette ELANGUE ETEME, Educatrice et Secrétaire Générale Adjointe du District, ont activement participé à ce moment d'échange et de partage, orchestré par Laura GEORGES, Secrétaire Générale de la F.F.F., en présence de Mme Véronique LAINE, membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur et de M. Christophe CAILLIET, Président de la Commission Fédérale de Féminisation.

✓ L'attribution d'une dotation par la Ligue dans le cadre de l'**Opération « Solidarité Club »** concernera cette saison les clubs suivants, qui ont été choisis par la Ligue :

BOUGIVAL FOOTBALL
TRIEL A.C.
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.
A.S. BOIS D'ARCY
A.G.S. ESSARTS LE ROI F.C.
F.C. MANTES LA VILLE
U.S. PORTUGAIS DE VERNEUIL
U.S.A. FEUCHEROLLES
F.C. MONTFORT L'AMAURY
LE VESINET SPORT CLUB INTERNATIONAL

3 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES

Il est fait le point quant au parcours des clubs Yvelinois dans les différentes Coupes Nationales.

La Coupe de France :

Le F.C. VERSAILLES 78 (N 2) a éliminé :

- . au titre du 8ème tour, le 28/11, l'A.S. POISSY (N 2).
- . au titre des 32èmes de Finale, le 18/12, l'U.S. SARRE UNION (N 3 Ligue du Grand Est)

Au titre des 16èmes de Finale, les 2 et 3/1 :

- . le F.C. VERSAILLES 78 a éliminé LA ROCHE VENDEE FOOTBALL (N 3 Ligue des Pays de la Loire).
- . le PARIS SAINT-GERMAIN a éliminé le VANNES O.C. (N 2)

Lors des 8^{èmes} de Finale, les 29 et 31/1 :

. le F.C. VERSAILLES 78 a réalisé un exploit retentissant, au Stadium de TOULOUSE, en éliminant (0-1) le TOULOUSE F.C., leader et meilleure attaque du Championnat de France Professionnel de Ligue 2, se qualifiant ainsi pour les 1/4 de Finale,

C'est la 1ère fois dans son histoire que le F.C. VERSAILLES 78 disputait une rencontre des 8èmes de Finale de la Coupe de France et c'est donc la 1ère fois qu'il se qualifiait pour les 1/4 de Finale.

. le PARIS SAINT-GERMAIN a été éliminé, aux tirs au but, par l'O.G.C. NICE (Ligue 1).

Au titre des 1/4 de Finale, le 9/2, à PERIGUEUX, le F.C. VERSAILLES 78 a éliminé le BERGERAC PERIGORD F.C. (N 2) (1-1) (4/5 aux tirs au but).

Après le CALAIS R.U.F.C. (2000), le F.C. MONTCEAU-BOURGOGNE (2007), l'U.S. QUEVILLY (2010) et le G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2021), le F.C. VERSAILLES 78 est ainsi devenu le 5ème club du 4ème échelon national à atteindre les 1/2 Finales de la Coupe de France.

Au titre des 1/2 de Finale, le 1^{er}/3, à NICE, le F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé par l'O.G.C. NICE (Ligue 1) (2-0).

Après une 1ère période atteinte sur un score vierge, le F.C. VERSAILLES 78 est mené dès la reprise (48ème) avant qu'un 2ème but ne scelle le score de la soirée (73ème).

M. Christophe GALTIER, le coach niçois, a ensuite exprimé sa joie et son soulagement, reconnaissant avoir eu à faire à une très belle équipe de VERSAILLES, qui n'a pas fait que défendre.

Personne n'oubliera que le F.C. VERSAILLES 78 a, tout au long de son parcours en Coupe de France, fait honneur au Football Yvelinois.

Souhaitons maintenant au F.C. VERSAILLES 78 de se consacrer efficacement au Championnat National 2, pour se donner toutes les chances d'accéder, en fin de saison, en Championnat National 1, ce qui viendrait couronner une saison déjà historique.

o La Coupe de France Féminine

Le PARIS SAINT-GERMAIN a éliminé :

- . au titre des 8èmes de Finale, le 29/1, l'OLYMPIQUE LYONNAIS
- . au titre des 1/4 de Finale, le 6/3, le MONTPELLIER HERAULT S.C.

Au titre des 1/2 Finales, dont le tirage au sort a eu lieu le 7/3, le PARIS SAINT-GERMAIN sera opposé au F.C. FLEURY 91, le dimanche 27/3.

o La Coupe Gambardella-Crédit Agricole :

Au titre du **1**^{er} **tour Fédéral**, qui voyait l'entrée en lice des clubs évoluant en Championnat National U 19. **le 11/12 :**

- . le F.C. VERSAILLES 78 (R 2) a été éliminé par le F.C. LORIENT (R 1 Ligue de Bretagne),
- . le PARIS SAINT-GERMAIN (CN U 19) a éliminé le C.A. LISIEUX (R 2 Ligue de Normandie).

Au titre des 32^{èmes} de Finale, le 9/1, le PARIS SAINT-GERMAIN a éliminé le LILLE O.S.C. (CN U 19), puis au titre des 16^{èmes} de Finale, le 30/1, il a été éliminé par LE HAVRE A.C. (CN U 19).

La Coupe Nationale de Football d'Entreprise

Au titre des 16èmes de Finale, le 29/1, le F.C. NOVUUS CHAMBOURCY s'est qualifié pour les 8èmes de Finale, où il recevra, le 12/3, les MUNICIPAUX BORDEAUX.

4 / LES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DES 18/10, 6/12/2021 ET 31/1/2022

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les positions qu'il a exprimées lors des dernières réunions du Comité de Direction de la Ligue :

• réunion du 18/10/2021

Il a été fait le point sur un certain nombre de contentieux de la Ligue dont, notamment, celui relatif au **licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue**, à propos duquel le Président Jean-Pierre MEURILLON avait indiqué, en amont, qu'il interrogerait le Président de la Ligue.

Un article publié dans la revue « Droit du Sport » de juin/juillet 2020, à laquelle le District est abonné, avait analysé l'arrêt rendu à ce sujet, le 27/5/2020, par la Chambre Sociale de la Cour de Cassation.

La Cour de Cassation a constaté la **nullité de ce licenciement**, a fait droit aux demandes indemnitaires qui avaient été formées à ce titre et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris, aux fins de fixation des indemnités.

Par un arrêt rendu voici quelque temps, la Cour d'Appel de Paris a condamné la Ligue à verser à l'ex-Directeur Général de la Ligue des indemnités d'un montant très important, ce dont le Comité de Direction de la Ligue n'avait jusqu'alors pas été informé, même lors de l'examen du compte de résultat de la saison 2020 / 2021.

Il a été indiqué que la Ligue s'était pourvue devant la Cour de Cassation pour contester l'octroi de ces indemnités.

Il est anormal que ces informations ne figurent pas dans le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 18/10/2021.

• réunion du 6/12/2021

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir **voté contre l'adoption du procès-verbal** de la réunion du 18/10/2021 du fait que :

- ce procès-verbal n'indique pas qu'il a voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 4/10.

Il est tout à fait anormal que lorsqu'il y a des votes contre ou des abstentions, ils n'apparaissent pas, avec indication de leur auteur et qu'il soit simplement indiqué que l'adoption est intervenue à la majorité.

- rien de ce qui s'est dit le 18/10/2021 à propos de l'annulation du licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue et des indemnités très importantes qu'il a obtenues ne figure dans le procès-verbal.

La demande de rectification dudit procès-verbal qui avait été formulée lors du Comité du 6/12 n'a en effet pas abouti.

• réunion du 31/1/2022

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique avoir voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 6/12/2021, du fait que ce procès-verbal n'indique pas qu'il a voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du 18/10,

5 / POINT D'ETAPE DES GROUPES DE REFLEXION

Il est rappelé que le Comité de Direction a, lors de sa réunion du 22/9, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024, décidé de travailler, durant la saison 2021 / 2022, sur les 5 thèmes suivants :

- La communication du District
- Les valeurs
- L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs
- L'instauration d'un Référent de secteur
- La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football

Il avait été convenu que chacun des animateurs des Groupes de réflexion ferait un **point d'étape de** l'avancement de la mission confiée au Groupe lors de chacune des réunions du Comité, le contenu de l'intervention devant être communiqué au secrétariat du District 3 jours avant.

Depuis, le Comité de Direction ne s'est réuni qu'une fois, le 17/11, où il avait été fait un premier point d'étape, la réunion du 12/1 ayant ensuite été reportée.

Comme convenu, chacun des animateurs désignés pour ces différents thèmes fait un **point d'étape** de l'avancement de la réflexion :

La communication du District

M. Florent BAUDOIN indique que lors d'une réunion tenue le 2/12, il a été fait une présentation et un rappel des missions de la Commission Promotion, information, Communication (P.I.C.) ainsi qu'un état des lieux des outils de communication.

Elle a constaté l'absence de communication directe vers les licencié(e)s.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- pour les clubs : sondage pour qu'ils indiquent ce qu'ils attendent du District
- pour les licencié(e)s :
- . établir un classement des buteurs, avec une cérémonie de remise de trophée en fin de saison,
- . mise en place du Carton vert et valorisation de l'Esprit Sportif
- pour le District :
- . mettre en avant le travail du District
- . faire savoir ce qui est fait par les salariés, les Commissions
- . faire passer des messages
- . recruter des Commissaires, des licencié(e)s
- . mettre en valeur les équipes Yvelinoises évoluant dans les Championnats Nationaux
- . créer une culture du Football Yvelinois
- **Créer une Newsletter** (6 thèmes : District, les clubs, le Programme Educatif Fédéral, les acteurs de terrain du football Yvelinois, interviews croisés/décalés, agenda)

Une nouvelle réunion se tiendra dans les 15 jours.

Les valeurs

En l'absence de M. Jean-Eric INACIO, Mme Sandrine SANCHEZ évoque la réunion du 4/3, où il a été constaté une situation décevante (débordements autour des terrains, même dans le Football d'animation, moins de tolérance).

Il y a donc lieu d'en revenir aux valeurs du football.

Le Groupe est en cours de constitution, associant des membres de la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif, de la Commission du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) et des Président(e)s de club.

Les pistes qui ont été abordées sont les suivantes :

- auiz lors des Finales départementales ou questionnaire spécifique Educateurs
- . fiches P.E.F. lors des rentrées du foot, en début de saison
- . stand Valeurs du Foot, lors du Forum de début de saison
- . sujet à aborder lors des réunions de secteur
- . stand ludique lors de la Journée Nationale des Débutants
- . journées (type journée de la solidarité), en association avec le monde du handicap
- . autres journées spécifiques

Une nouvelle réunion va être programmée.

• L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs

Une première réunion a eu lieu en interne le 10/12, avec Mme Josiane JOURDAN et MM. Laurent HOUIN et Jean-Pierre MEURILLON.

Il s'agissait d'un premier échange sur la vision du sujet pour chacun des participants et d'une discussion sur la manière de cadrer au mieux le sujet.

Il a été décidé de réunir un groupe de 5-6 Présidents de clubs pour recueillir leur expérience et identifier les points les plus critiques, selon eux, qui nécessiteraient une information, voire une aide au plus tôt dès leur prise de fonction.

Les candidat(e)s possibles ont été identifié(e)s et la constitution du Groupe de travail avec des Présidents récemment nommés a été finalisée le 12/2.

La première réunion aura lieu le jeudi 10/3 et il est prévu de faire des propositions concrètes pour juin 2022.

Les participant(e)s (hors Comité de Direction) sont les suivant(e)s :
Mme Chrystelle FERRY, Présidente du STADE GARGENVILLE
Mme Isabelle TECHER, Présidente de l'U.S. LE PECQ
M. Patrice AUGER, Président du F.C. BEYNES
M. Armel MABOUNGOU, Président du F.C. PLAISIROIS
Mme Tiana JEAN-CHARLES, Présidente par intérim du C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE

L'instauration d'un Référent de secteur

En l'absence de Mme Dorette ELANGUE ETEME, M. Rodrigo LOPES ROCHA indique que le Groupe de réflexion s'est réuni à 3 reprises, les 25/11/2021 et 15/2 et 3/3/2022.

L'objectif est de se rapprocher des clubs, par un contact privilégié, le Référent de secteur, qui serait membre du Comité de Direction et devrait être une passerelle, un relais entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District mais sans être un doublon ou se substituer aux autres organes (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Il conviendra:

- de définir les informations et les sujets concernés et de définir ses missions et son rôle (transmissions d'informations à caractère général, réunion de prise de contact avec les Présidents),
- de constituer les secteurs (géographie?, importance des effectifs?) et de les répartir entre les membres du Comité de Direction,

• La sensibilisation au respect de l'environnement dans le football

M. Thierry MOURAUX indique qu'une réunion du Groupe s'est tenue, en visio, le 2/3.

Des actions sont possibles au niveau :

- du siège du District (réduction de la consommation d'énergie et de papier, optimisation des déplacements, mise en place de bonnes pratiques),
- des manifestations qui sont organisées par le District (notamment la Journée Nationale des Débutants, des Finales du Festival Foot U 13 et U 13 F, des Finales des Coupes des Yvelines et du Comité, des autres opérations).
- au sein des clubs, en ciblant prioritairement les clubs inscrits dans le dispositif Programme Educatif

6 / <u>LA RENCONTRE DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENTS DES</u> COMMISSIONS DU DISTRICT, DU 23/10/2021

Comme chacun le sait, une réunion s'est tenue le 23/10, à CLAIREFONTAINE, entre les membres du Comité de Direction et les Présidents et Vice-Présidents des Commissions pour réfléchir et échanger sur un certain nombre de thèmes.

- . Les axes d'amélioration et de changement
- . Le relationnel entre les composantes du Football Yvelinois
- . Les Interactions entre les Commissions

Les circonstances ont fait que la synthèse des échanges qui se sont déroulés à cette occasion n'a pas encore été définitivement établie.

7 / NOMINATION DES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2021 / 2022

Le Comité procède aux nominations suivantes :

- COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION
- M. Sébastien MERVAILLIE
- > COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ
- M. Francis DUPRE
- COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE
- M. Abdelelah MESTARI

> COMMISSION TECHNIQUE

Il est fait le point de la demande formulée par M. Julien MOULES et plusieurs éducateurs qui faisaient partie de la Commission Technique, tendant à la mise en place d'une offre qui pourrait être faite aux clubs et aux licenciés(e)s Yvelinois, en ce qui concerne l'accès, avec un encadrement technique qualifié, à des enseignements techniques différents de ceux qui sont proposés par le District dans le cadre de l'activité de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Dans ce cadre, il a été proposé que puisse être constitué un Groupe de réflexion composé de membres du Bureau ou du Comité de Direction, de membres de la Commission Technique de la saison dernière et d'un technicien salarié du District, Groupe ayant vocation à réfléchir aux conditions de mise en œuvre de ce projet et de faire des propositions quant aux conditions dans lesquelles pourrait se traduire, concrètement, l'offre précitée.

La question a été examinée avec attention par le Bureau du Comité de Direction qui a relevé que de nombreuses questions importantes restaient posées, parmi lesquelles celles de l'agrément formation, de l'éventuelle possibilité de financement, dans certains cas, du coût des formations de salariés par les Opérateurs de Compétences (OPCO), qui collectent la contribution à la formation professionnelle, de la fiscalité liée à l'activité, de la mise à disposition des installations nécessaires à l'exercice de l'activité, du nombre d'Educateurs nécessaires et du temps qu'ils pourront effectivement consacrer à l'enseignement technique dans le cadre du projet, de la couverture des risques en cas d'accident, de dommage corporel ou de sinistre survenant à l'occasion de l'activité ou de mise en cause de la responsabilité civile, du fonctionnement de l'activité au quotidien (diffusion des informations sur les activités proposées, inscriptions aux activités, paiements, organisation des activités, paiement des salaires, pertinence du recours à une société de portage salarial, etc.).

Le Bureau a estimé que le projet n'en était qu'à un stade embryonnaire quant à la pertinence de sa création, des conditions concrètes de sa mise en oeuvre et de son fonctionnement, et qu'il ne constituait encore qu'une idée.

Il a souligné que le District était en charge de très nombreuses tâches qu'il a la mission d'assurer dans le cadre de son rôle d'organe déconcentré de la F.F.F., et auxquelles il ne parvient à faire face que de façon imparfaite car il ne dispose bien sûr que de moyens qui sont contraints.

Il a ainsi estimé qu'il n'était pas possible au District d'investir du temps, de l'énergie et sans doute des moyens pour permettre d'échafauder, de façon concrète, le concept et l'organisation du projet qui est envisagé et a en conséquence décidé de ne pas participer au Groupe de réflexion dont la constitution avait été suggérée.

Si l'idée se transforme en un projet suffisamment élaboré pour pouvoir répondre aux nombreuses interrogations qu'il suscite aujourd'hui, le Bureau s'est déclaré prêt à l'examiner pour apprécier si le District pouvait lui apporter son soutien.

La position du Bureau a été communiquée aux demandeurs, de façon détaillée, par une lettre du 6/12/2021.

Le Comité procède comme suit à la nomination de la Commission Technique :

M. Julien MOULES, Président

- M. Thierry MOURAUX
- M. Gérard DACHEUX
- M. Paulo BAROS FEREIRA
- M. Pierre CHATEAURAYNAUD
- M. Dominique GOMIS
- M. Louis LENAFF
- M. Matthieu MERLE
- M. Yannick MESNIGE
- M. Jean-Denis POITOU
- M. Olivier ALBEROLA
- M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
- M. Franck BARDET, C.T.D. D.A.P.
- M. Nicolas TEXIER, C.T.D. D.A.P.
- M. Kevin HUE, Educateur Sportif Départemental
- M. Karim CHOUIKA, Educateur Sportif Départemental
- M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction,

Mme Dorette ELANGUE ETEME, Représentante du Bureau du Comité de Direction

M. Félicien GAZON, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

8 / LA TECHNIQUE

> Les conditions de l'organisation des formations d'Educateurs

Une réunion s'est déroulée en visio, avec la Ligue le 4/1, à propos de la modification de l'organisation des formations d'Educateurs.

L'organisation est désormais la suivante :

- . ouverture d'une session Open Portal à chaque District, sous le contrôle de la Ligue
- . saisie par la Ligue des modules dans Open Portal, selon les programmes de formation par département validés en début de saison
- . ouverture des sessions, convocations et facturation par les Districts
- . contrôle et impression des diplômes par la Ligue

Les Districts doivent en outre respecter les éléments de démarche qualité Qualiopi notamment :

- . tarification unique sur l'ensemble du territoire, selon une grille de tarification fournie par la Lique
- . communication du QR code relatif aux questionnaires de satisfaction à chaque fin de formation et transmission à l'IR2F des feuilles d'émargement
- . respect de la charte graphique fournie par la Ligue
- . inscriptions ouvertes sans limitation aux candidats de l'ensemble du territoire francilien
- . fourniture en fin de saison d'un bilan pédagogique et financier conforme au modèle fourni par la Ligue, qui consolidera l'ensemble des bilans fournis afin d'établir le bilan complet de l'IR2F
- . communication sur leurs réseaux du catalogue régional de formation fourni par la Ligue

Cette organisation devra toutefois être revue à la fin de la saison 2021 / 2022 car le logiciel Open Portal disparaîtra à la fin de la saison pour laisser place à un nouveau logiciel (Yparéo), ce qui impliquera l'achat d'une licence par utilisateur à hauteur de 367,20 € T.T.C./an, coût qui sera à la charge des Districts ...

A noter les quelques inconvénients de cette organisation avec ce nouveau logiciel :

- . impossibilité pour les Districts de facturer via Ypareo,
- . lien direct Cegid/Ypareo impossible car les Districts ne sont pas reconnus dans Ypareo. La Ligue a indiqué travailler pour proposer aux Districts un module de facturation dans l'extranet.

Sur le plan financier, la Ligue recevra désormais 10 % du montant des droits d'inscription aux formations d'Educateurs (et certifications), mais :

- . 40 € (soit 44 %) au lieu de 30 € (33 %), pour les Formations Initiales en Arbitrage (F.I.A.),
- . 20 € (soit 50 %) au lieu de 15 € (soit 37 %) pour les Formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (P.F.F.D.)

La conséquence est que le coût net à la charge du District pour les C.F.F. et les certifications, ainsi que pour les F.I.A. et les Formations du P.F.F.D. sera plus important qu'auparavant.

Rappelons que selon les documents financiers publiés par la Ligue lors de ses Assemblées Générales, l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) a dégagé, ces dernières saisons :

- . saison 2018 / 2019 : un excédent de 170 000 €
- . saison 2019 / 2020 : un excédent de 183 000 €
- . saison 2020 / 2021 : un excédent de 128 000 €

> Les actions techniques réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction

M. Thierry MOURAUX fait le point des actions techniques qui ont été réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Direction, le 17/11/2021.

I - FORMATIONS

Les C.F.F. en distanciel:

Compte-tenu des conditions sanitaires et des directives fédérales, les formations programmées initialement en janvier et février ont dû être reportées en mars et avril 2022.

✓ <u>C.F.F. 2 - module U 13 : les 24 et 25/2, en visio</u> + 1 jour de mise en situation pédagogique en présentiel à venir, le 31/3

17 stagiaires présents sur 18 inscrits, 1 absent, 13 clubs représentés

✓ <u>C.F.F. 3 - module U 17-U 19 : les 28/2 et 1^{er}/3, en visio + 1 jour de mise en situation pédagogique en présentiel à venir, le 22/3</u>

18 stagiaires sur 18 inscrits, 15 clubs représentés, 6 stagiaires de 6 clubs hors département

Les C.F.F. en présentiel :

✓ C.F.F. 1- module U 9 : les 1er et 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

17 stagiaires sur 18 inscrits, 13 clubs représentés, 1 arrêt en cours de formation

✓ C.F.F. 1 - module U 11 : les 1er et 2/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

18 stagiaires sur 18 inscrits, 11 clubs représentés

Les formations complémentaires :

Les modules Futsal, Animatrice et U 6-U 7, programmés sur la 1ère partie de saison, ont été annulés faute de candidats et ceux programmées en février 2022 ont été reportées en mars et avril 2022.

Prochaines formations en présentiel sur le mois de mars :

✓ Educateur.trice Module U 6-U 7 : le 19/3, à ROSNY-SUR-SEINE

Nombre de stagiaires prévu : 13/16 (2 dossiers en attente)

✓ C.F.F. 2 - module U 15 : les 17 et 18/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de stagiaires prévu : 18/18 (complet, 8 dossiers en attente)

✓ C.F.F. 3 - module Seniors : les 24 et 25/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de stagiaires prévu : 14/18 (7 dossiers en attente)

✓ C.F.F. 1 - module U 9 Féminines : les 26/3 et 9/4 (lieu à fixer)

Nombre de stagiaires prévu : 0/18 (aucune inscription, 2 dossiers en attente)

Les certifications:

✓ Certification C.F.F. 1, 2 et 3 : le 5/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Nombre de candidats participants : 18 sur 21 inscrits, 4 absents, 2 supplémentaires, 15 clubs représentés

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

✓ <u>U 15 G (nés en 2007) et U 18 G (nés en 2004) Futsal</u>

Campagne de détection ajournée en décembre 2021 :

Compte-tenu des restrictions sanitaires, liste de joueurs identifiés fournie au responsable de la Sélection Régionale, en vue des échéances régionales.

√ U 14 G (nés en 2008)

1er tour sur 4 ½ journées, les 2 et 3/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Dates à venir :

Détection gardien de but sur une ½ journée, le 13/3, à TRAPPES

2ème tour sur une 1/2 journée, le 16/3, à MAURECOURT

Finale Départementale sur une ½ journée, le 30/3, à ORGEVAL

√ U 14 F (nées en 2008)

 1^{er} tour sur une ½ journées, le 4/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Dates à venir :

Détection gardienne de but, sur une ½ journée, le 13/3, à TRAPPES

Finale Départementale sur une ½ journée, le 23/3, à FONTENAY-LE-FLEURY

✓ <u>U 13 G (nés en 2009)</u>

1^{er} tour sur 5 ½ journées, les 27,28 et 29/10, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 2^{ème} tour sur 3 ½ journées, les 17, 24/11 et 1^{er}/12

Finale Départementale au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

le 18/12, 60 participants, 21 clubs représentés Centre de Perfectionnement, à FOURQUEUX : les 23/1 et 6/2, 58 (30 + 28) participants, 18 clubs représentés

1er tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

le 22/2, 58 (30 + 28) joueurs présentés, 18 clubs représentés

2ème tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE :

Pour le 19/3, 2 joueurs retenus sur 68 joueurs des clubs Franciliens : 1 gardien de but de l'A.S. POISSY et 1 joueur du PARIS SAINT-GERMAIN

✓ U 12 F & U 13 F (nées en 2010 & 2009)

1er tour sur ½ journée, le 20/11, à BOUGIVAL (sans les joueuses du PARIS SAINT-GERMAIN) :

Participation U 12 F : 43 présentes sur 45 joueuses inscrites, 17 clubs représentés Participation U 13 F : 29 présentes 33 joueuses inscrites, 13 clubs représentés

Finale Départementale U 12 F sur ½ journée, le 5/12, à FEUCHEROLLES : Participation U 12 F : 34 présentes sur 37 conviées, 12 clubs représentés

Finale Départementale U13 F sur ½ journée, le 12/12/2021, à FOURQUEUX : Participation U 13 F : 32 présentes sur 32 conviées, 7 clubs représentés

Centre de Perfectionnement, les 16/1 et 13/2, à NOISY-LE-ROI :

Participation U 12 F : 27 à 29 joueuses retenues, 11 clubs représentés Participation U 13 F : 22 à 25 joueuses retenues, 7 clubs représentés

1^{er} tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs F. au C.N.F. à CLAIREFONTAINE : le 22/2, 22 joueuses présentées, 6 clubs représentés

2ème tour régional : concours d'entrée au Pôle Espoirs au C.N.F. à CLAIREFONTAINE : Pour les 23 et 30/3/2022, 14 joueuses retenues sur 84 joueuses Franciliennes : 1 joueuse de l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX et 13 joueuses du PARIS SAINT-GERMAIN

Dates à venir : Centre de Perfectionnement U 12 F & U 13 F, à NOISY-LE-ROI : les 13/3 et 10/4

9 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point de l'activité de la Commission.

> Les Formations Initiales en Arbitrage

Une **2**^{ème} **session s'**est déroulée les 20, 21, 27/11 et les 3 et 4/12, avec 24 candidats, dont certains n'ont pas passé l'examen théorique.

17 candidats ont été reçus.

La 3^{ème} session, qui était prévue les 5, 6, 12 et 13/2, a été reportée aux 12, 13, 19 et 26/3.

Devant la forte demande, la C.D.A. envisage d'organiser 2 sessions de formation, au cours des mois d'avril et de juin.

> Les Arbitres devenus non désignables

La C.D.A. a examiné la situation des Arbitres qui, à la date du 15/12, n'avaient toujours pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et au test physique.

Il est rappelé que le Règlement Intérieur de la C.D.A. prévoit :

- l'article 5, que :

- . les Arbitres et les Arbitres-assistants ont obligation de passer le **contrôle des connaissances théoriques** à l'une des sessions organisées afin de demeurer désignables,
- . si au 15 décembre de la saison en cours, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant ne s'est pas soumis au contrôle, il ne peut plus être désigné sur une compétition officielle et est rétrogradé en Division inférieure en fin de saison.
- l'article 6, que chaque Arbitre Départemental en titre ou Arbitre-assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique. Le test physique en vigueur est celui défini à l'Annexe 2 audit Règlement. En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la C.D.A..

L'Annexe 2 audit Règlement Intérieur définit le type et les moyens des tests physiques, décrit les conséquences, en cas d'échec ou de non-participation sur le classement de fin de saison pour les Arbitres et prévoit que :

- si un Arbitre ou un Arbitre-assistant ne se présente pas pour réaliser ce test physique ou s'il se trouve en situation d'échec, il ne sera plus désigné dans sa catégorie jusqu'à ce qu'il participe à une des 2 sessions de rattrapage et réussisse le test physique à l'occasion desdites sessions de rattrapage. A l'issue des 3 sessions, les Arbitres et Assistants en situation de non-participation (hors raisons médicales) ne sont plus désignables jusqu'au terme de la saison,
- au 15 décembre, l'Arbitre ou l'Arbitre-Assistant devra (hors raisons médicales) avoir réussi le test physique de sa catégorie et en cas d'échec à l'issue des 3 sessions, l'Arbitre en situation d'échec n'est plus désignable jusqu'au terme de la saison et est rétrogradé en catégorie inférieure en fin de saison.

La C.D.A. a ainsi constaté que les 16 Arbitres suivants étaient, en application des dispositions précitées de son Règlement Intérieur, devenus réglementairement « non désignables » depuis le 15/12 :

Arbitres ne s'étant pas soumis au test physique :

TOWANOU Eric C.S. CELLOIS VANHOUTTE Adam U.S.B.S. EPONE

> Arbitres ne s'étant pas soumis au contrôle de connaissances théoriques :

LE BILLAN Patrick F.C. VALLEE 78

NEY Claude U.S. CHANTELOUP-LES-VIGNES

NOUIRA Abdessalem HOUILLES A.C.

> Arbitres ne s'étant soumis, ni au test physique, ni au contrôle de connaissances théoriques :

AMRIOUI Sofian

BARRO Ousmane

BELHASSAD Nordine

BOUREZAMA Aissa

A.S. MESNIL-LE-ROI

STADE DE REIMS

F.C. MANTOIS 78

F.C. MANTOIS 78

ELKARROUI Imad U.S. MONTESSON FOOTBALL

ITRI Omar HOUILLES A.C.

KAO Musa U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE

KIERRIEN Antoine VOISINS F.C. LEFEBVRE Stéphane F.C. JUZIERS

NAGOU Namtanth U.S. MONTESSON FOOTBALL

WABERI Ahmed F.C. VERSAILLES 78

Le Comité en prend acte.

Les clubs auxquels ces Arbitres sont licenciés ont bien entendu été informés.

A noter que la C.D.A. organisera un ultime rattrapage, au cours du mois de mars, pour les arbitres qui dont la licence a été validée de manière tardive.

Le stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional

Ce stage, programmé au Centre National du Football, à CLAIREFONTAINE les 14, 15 et 16/1, en partenariat avec la C.D.A. du District des Hauts-de-Seine, a dû être reporté aux 15, 16 et 17/4.

Il aura lieu, cette fois, en partenariat avec les C.D.A. des District des Hauts-de-Seine et du Val de Marne.

> La mise en place, pour les Arbitres nouvellement nommés, d'un dispositif de tutorat

Il est rappelé que le tuteur « accompagnant » a pour mission de suivre et d'accompagner les Arbitres du District nouvellement nommés dans leur apprentissage de la fonction, de les rassurer, de les conseiller, de les encourager, de les écouter et de les motiver, avec l'objectif de les fidéliser et de pérenniser l'effectif des Arbitres du District.

La mise en place de ce dispositif se fait, cette saison, à titre expérimental, avec le versement d'une indemnité de déplacement et nécessitera, en fin de saison, l'établissement d'un bilan du dispositif (nombre d'arbitres concernés, nombre total d'accompagnements, nombre d'accompagnements par arbitre, etc...).

Il sera également nécessaire, le moment venu, de démontrer la **pertinence du dispositif**, en comparant, avec les saisons précédentes, le nombre d'arbitres nouvellement nommés qui abandonnent l'arbitrage dès la saison suivante.

Il conviendra enfin de recueillir de façon anonyme quelle est la **perception du tutorat par les nouveaux arbitres.**

54 accompagnements ont été réalisés depuis le 5/11, dont 43 le samedi après-midi sur des rencontres de U 14, et 11 sur des rencontres de U 16 ou autres du Dimanche après-midi.

Sur les 36 tuteurs inscrits, 22 ont effectué au moins 1 accompagnement, le nombre maximum d'accompagnements réalisés ayant été de 6, pour 3 tuteurs.

Les modifications apportées aux désignations le vendredi après-midi rendent difficile l'organisation du tutorat, avec un envoi tardif des accompagnements aux tuteurs, qui doivent ensuite contacter les jeunes arbitres pour les aviser de leur venue.

27 arbitres issus des 4 dernières F.I.A. ont été accompagnés par un tuteur sur leurs premiers matches, 24 étant âgé(e)s de 15 à 19 ans. Certains n'ont été accompagnés qu'1 seule fois, alors que d'autres l'ont été 3 ou 4 fois, voire 5 fois pour une arbitre féminine.

Le suivi du tutorat est chronophage, mais les retours des jeunes arbitres, des tuteurs et de plusieurs parents doivent encourager à faire perdurer cette action.

Par ailleurs, 33 nouveaux arbitres ont bénéficié d'un « tutorat inversé », qui consiste en l'accompagnement d'un Arbitre officiel par les candidats-arbitres en fin de formation théorique, pour qu'ils appréhendent au mieux leur contrôle pratique sur le terrain et les parties administratives d'avant et d'après-match.

Ces accompagnements ont été organisés sur les dernières F.I.A. et ont fait l'unanimité chez les candidats et chez les arbitres expérimentés, ravis de pouvoir transmettre à leurs futurs collègues.

Une réunion des tuteurs sera organisée en avril.

La formation des Référents en Arbitrage

La Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage avait prévu de réunir les Référents en Arbitrage des clubs le15/12, mais cette réunion a dû être reportée (sans doute fin mars).

Ce sera l'occasion de présenter aux Référents en Arbitrage les grandes lignes des **modifications au Statut de l'Arbitrage** qui ont été adoptées le 11/12 par l'Assemblée Fédérale.

La formation continue des Arbitres départementaux

La C.D.A. met en œuvre la formation continue des arbitres en distanciel, via la plateforme Dartifsh qui est particulièrement consultée.

Des supports techniques et théoriques sont mis à la disposition des arbitres et des observateurs en vue de contribuer à leur apprentissage.

De même, la C.D.A. souhaite organiser un stage pour les Arbitres D 1 et D 2 comme cela se faisait par le passé.

Enfin, le projet de la startup Ref'mate, qui a créé une **application dédiée à l'univers des règles du jeu dans le sport,** sera présenté lors de la prochaine réunion de la C.D.A plénière, le mardi 15/3.

Il est rappelé qu'il a été proposé que le District des Yvelines en soit pilote pour ce qui concerne le Football.

Le point sur les effectifs des arbitres

Au 31/1/2022, le District comptait 280 Arbitres, soit une hausse de 2,19 % par rapport à la saison passée.

Ces effectifs se développeront encore du fait des licences de la Classe Arbitrage du collège Jules Verne, des MUREAUX et de celles liées aux prochaines sessions de F.I.A..

Dans le contexte actuel de baisse des effectifs, tant sur le plan régional que national, le District ne peut que se féliciter de la stabilité de sa population arbitrale.

Les dates des prochaines remises des écussons des nouveaux Arbitres restent à fixer.

L'arbitrage régional

4 Arbitres Yvelinois ont officié sur les détections des sélections U 16 G, à CLAIREFONTAINE : François AGOSTINI, Nassim BENABDELKRIM, Mathis FAUCHON et Sébastian HENRY.

Ces deux derniers ont intégré le groupe « Arbitres F.F.F », en vue d'une potentielle candidature au titre de Jeune Arbitre de la Fédération.

L'arbitrage national

Gabriel HENRY, Vice-président Délégué de la C.D.A., a participé au stage C.A.P.A. (Cursus d'Accompagnement à la Performance Arbitrale), du 31/1 au 4/2.

Seuls 3 Arbitres « Fédéral 4 » et 6 Arbitres-assistants « Fédéral 3 » étaient convoqués à ce stage d'accompagnement des futurs talents de l'arbitrage national.

Par ailleurs, un premier pas a été franchi pour Cécile BESSIERE, Arbitre Yvelinoise, qui postule à la fonction d'Arbitre Fédérale Féminine 2.

Elle a en effet été reçue à l'épreuve d'admissibilité du concours des Arbitres Fédérales Féminines.

Cécile, licenciée à l'U.S.A. FEUCHEROLLES, sera donc évaluée sur des rencontres du Championnat de France Féminin de Division 2, cette saison, en vue de devenir la première Arbitre féminine de la Fédération issue du District des Yvelines.

Ce travail de préparation mené en symbiose avec les Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage (C.T.R.A.) et le responsable du Pôle féminin de la Commission Régionale de l'Arbitrage, Hugues DEFREL, salue tout particulièrement l'investissement des formateurs de la C.D.A. des Yvelines et notamment leur implication dans l'arbitrage féminin.

Un grand Bravo à Cécile, qui s'est classée à la 3^{ème} place de cette épreuve, et bonne chance à elle pour la suite!

Enfin, il est noté que M. Brice PARINET, Arbitre Assistant Fédéral 1, a eu l'honneur d'être désigné pour officier sur le derby méditerranéen qui a opposé l'OLYMPIQUE DE MARSEILLE à l'A.S. MONACO, le 6/3.

10 / NOMINATIONS D'ARBITRES

Sur la proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité procède à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des 17 candidats-Arbitres suivants, admis à l'issue de la 2ème session de formation initiale des Arbitres de Football à 11 :

AGOUMAD Khalil

BATTY Tillian

BENSAID Walid

BIOUTI-LESAGE Ilyes

U.S.B. EPONE

F.C. VILLEPREUX

O.F.C. LES MUREAUX

U.S. HARDRICOURT

CHAMPENOIS-AJON Maxence
DENIAUX Vivien
EZZEYADI Zoubir
GRATADOUR Jonathan
GUILBERT Antoine
F.C. ABLIS
Indépendant
A.S. FOURQUEUX
F.C. VINSKY
VOISINS F.C.

KHOURIGUI Chahine
LEBRIZE Arthur
U.S. JOUY EN JOSAS
MALLARD Gabin
WENNANI Rayan
PEDRO Jérôme
STENTA Gaëtan
U.S. GUYANCOURT
U.S. JOUY EN JOSAS
U.S.A. FEUCHEROLLES
U.S. MARLY LE ROI
S.F.C. BAILLY NOISY
C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE

TALA OUAFO Romeo A.S. POISSY

TASSIUS Kevin AMICALE ANTILLAISE 93

11 / LES MODIFICATIONS AU STATUT DE L'ARBITRAGE

L'Assemblée Fédérale a, le 11/12/2021, adopté un certain nombre de modifications au Statut de l'Arbitrage.

Un document de synthèse a été établi pour l'information des clubs, et publié dans le N° 1697 du journal numérique « Yvelines Football », du 25/1.

Comme déjà indiqué, ce document sera présenté et commenté lors de la réunion d'information des Référents en Arbitrage.

Le District est dans l'attente d'un certain nombre de décisions à prendre par la Ligue, quant aux conditions de mise en œuvre de certaines de ces modifications.

Il s'agit notamment de :

- la valorisation, au sein de l'effectif, de la fonction d'arbitre de club et d'arbitre-assistant de club au sens de l'article 13 du Statut, les conditions de cette valorisation, la formation de ces arbitres de club, leur recyclage,
- la prise en compte des arbitres majeurs,
- les conditions de la prise en compte des « Très Jeunes Arbitres »,
- la mise en place d'un droit de mutation des arbitres, dû en cas de démission du club formateur, ce droit pouvant être, en partie ou totalement, redistribué au club qui l'a amené à l'arbitrage,
- la valorisation de la fonction de Référent en arbitrage.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il abordera la question lors de la réunion Président de Lique / Présidents de Districts du 10/3/2022.

12 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point quant à la situation financière des clubs au regard du District, à la suite de la transmission des relevés aux clubs pour lesquels la **date limite de règlement était fixée au 8/12.**

Le Comité constate la non-régularisation de la situation de certains clubs, sans qu'ils aient demandé de délai ou même simplement pris contact avec le District.

40 clubs sont concernés, pour un montant global de l'ordre de 6 000 €, indépendamment du F.C. LA VERRIERE, redevable d'une somme totale de 5 322,10 € à la suite de l'émission de chèques sans provision et pour lequel le District a saisi M. le Maire de LA VERRIERE.

Le Comité décide d'appliquer, aux clubs encore débiteurs envers le District, les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif.

Cela entraînera la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) et jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

Parmi les clubs débiteurs, 4 n'évoluent qu'en compétitions de Ligue (A.C. SOLEIL DES ILES ACHERES, F.C. NOVUUS CHAMBOURCY, A.C.S. STERIA et MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES).

Pour ces 4 clubs, le Comité demande au Comité de Direction de la Ligue de leur appliquer la sanction sportive de retrait de points telle qu'elle est prévue par l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

13 / LE FOOTBALL FEMININ

M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, fait le point quant au Football Féminin.

- ➤ Le District comptait, au 2/3/2022, **2 895 licenciées contre 2 324 au 2/3/2021**, soit + 570 licenciées (soit **+ 24,57 %**). L'augmentation atteint 48 % dans la tranche U 6 F à U 13 F
- ▶ Depuis le 17/11, se déroule la phase 1 des Critériums à 8 (U 11 F à Seniors F) et des plateaux à 5 (Fillofoot à U 15 F).

Quelques chiffres:

Football à 8

U 11 F: 2 poules / 15 équipes U 13 F: 3 poules / 19 équipes U 15 F: 3 poules / 21 équipes U 18 F: 1 poule / 11 équipes Seniors F: 2 poules /12 équipes

Cette phase s'est à peu près correctement déroulée.

Néanmoins, certaines poules ont été perturbées par des forfaits pour des problèmes d'effectifs ou des reports pour cause de Covid.

Pour mémoire, l'enchainement des 2 phases ne permet pas de reprogrammer ces matchs reportés.

Football à 5

Environ 130 jeunes filles sur les Fillofoots, 11 équipes sur les plateaux U 11 F à 5, 8 sur les plateaux U 13 F et seulement 3 sur les plateaux U 15 F.

Les Coupes des Yvelines des catégories U 15 F à Seniors F à 8

Les 1/2 Finales auront lieu le 2/4, et les Finales lors de la Journée du Football Féminin, le 11/6.

Les Coupes des Yvelines Futsal des catégories U 15 F à Seniors F

Les plateaux de qualification ont eu lieu et tous les finalistes sont connus et la journée des Finales regroupera toutes les catégories féminines et masculines et aura lieu le jeudi 26/5.

Les Finales U 13 et U 13 F Pitch

La Commission a organisé les 2 tours de qualification pour les Finales U 13 et U 13 F Pitch, le second tour aura lieu ce samedi 12/3 et les Finales (8 équipes U 13 F qualifiées) le 16/4.

Enfin, ont été lancées toutes les phases 2 des Critériums, en essayant de rééquilibrer les poules.

Le nombre de ces équipes est stable.

14 / LA COUPE DES YVELINES SENIORS FEMININES A 11

La question est posée de savoir s'il est souhaitable que les équipes Seniors Féminines à 11 évoluant en Championnats de Ligue puissent continuer de s'engager en Coupe des Yvelines Seniors Féminines à 11.

Il s'avère en effet que lesdites équipes disputent 4 compétitions : leur Championnat Régional, la Coupe de France Féminine, la Coupe Régionale Féminine et la Coupe des Yvelines Féminine, ce qui pose des problèmes de dates.

Une décision devra intervenir pour la saison prochaine.

15 / LES REPORTS DE MATCHES

M. Jean-Pierre LEDUC, Président de la Commission d'Organisation des Compétitions, appelle l'attention du Comité sur le fait que de nombreuses rencontres ont dû être reportées, d'une part du fait du Covid-19 et d'autre part du fait de l'impraticabilité des terrains et que la fixation des dates des rencontres est très difficile.

Il sera probablement impossible d'éviter que des rencontres soient fixées en semaine.

Est par ailleurs évoquée la question de la pertinence de l'interdiction de l'utilisation d'un terrain synthétique se trouvant sur le même stade qu'un terrain gazonné qui est lui-même interdit.

La question devra faire l'objet d'une réflexion.

16 / <u>LES LABELS JEUNES F.F.F.-CREDIT AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)</u>

M. Thierry MOURAUX fait le point quant aux Labels.

> Labels de la saison 2020 / 2021

Organisation de la remise officielle des dotations aux clubs lauréats des différents Labels de la saison 2020/2021 :

Les modalités d'organisation souhaitées par la F.F.F. (partenariat Crédit Agricole) :

Remise au sein des clubs, en présence d'un représentant du Crédit Agricole Réunion ou rassemblement de tous les clubs lauréats en juin en présence du Crédit Agricole

La Commission Départementale des Labels a planifié l'échéancier des étapes pour la remise officielle des dotations aux différents clubs labellisés.

Une information sera envoyée aux 12 clubs concernés, afin de définir les modalités de la remise officielle (date, horaires, ...).

> Labels de la saison 2021 / 2022

Il est rappelé que la date limite du dépôt des dossiers était fixée au 15/12/2021.

Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,

10 candidatures déposées :

6 nouveaux clubs

3 demandes de renouvellement

1 demande d'évolution de niveau

2 clubs sont non-éligibles (critères sportifs : obligation équipes féminines U 6 F à U 18 F, critères éducatifs : engagement actions P.E.F.)

8 candidatures sont recevables (sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs):

5 nouveaux clubs : FONTENAY-LE-FLEURY F.C., MAISONS-LAFFITTE F.C., U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE, U.S.M. VIROFLAY et VOISINS F.C.

2 renouvellements : CONFLANS F.C., E.S. TRAPPES, 1 évolution de niveau du Label : F.O. PLAISIROIS

• Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines

13 candidatures déposées :

5 nouveaux clubs

7 demandes de renouvellement

1 demande d'évolution de niveau

2 clubs sont non-éligibles (critères sportifs : obligation équipes féminines U 6 F à U 18 F, critères éducatifs : engagement actions P.E.F.)

11 candidatures sont recevables (sous réserve de vérification des informations saisies par les clubs):

4 nouveaux clubs : FONTENAY-LE-FLEURY F.C., MAISONS-LAFFITTE F.C., U.S. VERNEUIL-SUR-SEINE et U.S.M. VIROFLAY

6 renouvellements: CONFLANS F.C., E.S. GUYANCOURT, A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, A.S. POISSY, C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et VOISINS F.C.

1 évolution de niveau du Label : F.O. PLAISIROIS

• Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal

Aucune candidature n'a été déposée.

L'échéancier en vue de la validation des dossiers retenus par le jury départemental des Labels est le suivant :

- visioconférence d'accompagnement des clubs vers la Labellisation : le vendredi 25/2
- Commission Départementale des Labels, le **lundi 9/5** (date restant à confirmer en fonction de la date de la réunion de la Commission Régionale des Labels)

L'accompagnement des clubs ayant effectué un autodiagnostic la saison passée et cette saison et Formation des accompagnateurs

Après analyse de la liste des clubs ayant effectué un autodiagnostic sur ces 2 dernières saisons, 9 clubs sont susceptibles d'être accompagnés, s'ils en émettent le souhait, vers la démarche de labellisation.

Un courriel « sondage » leur sera transmis afin de connaître leur positionnement quant à leur volonté de poursuite de leur démarche, de façon à envisager une visite éventuelle d'autodiagnostic de leur structure.

Par ailleurs, aucune formation d'accompagnateurs des Labels n'a, à ce jour, été programmée par l'IR2F.

17 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Thierry MOURAUX indique que la Commission départementale du Programme Educatif Fédéral (P.E.F.) s'est réunie le 12/1.

Le Challenge National P.E.F.

A partir du calendrier du Challenge National 2021 / 2022 publié par la F.F.F., la Commission a fixé la date butoir pour le retour des fiches actions clubs au 1^{er}/5 et la a date du jury départemental devra être fixée entre le 9 et le 13/5.

Le jury régional se tiendra entre le 23 et le 27/5 et le rassemblement final des lauréats est prévu en juillet 2022.

Les modalités d'organisation du Challenge et les outils mis à disposition des clubs ont été envoyés par email et publiés dans le journal numérique et sur le site Internet.

Les actions P.E.F. du District

Un échéancier des actions proposées par le District a été établi afin d'apporter de la visibilité sur les actions prévues sur cette fin de saison.

Le bilan des actions réalisées :

- . Bilan Action Téléthon du 4/12/2021 : Peu de participation des clubs. Un questionnaire a été envoyé aux clubs afin de recueillir leur avis sur cette action et sur l'intérêt de la renouveler.
- . Bilan Action solidaire Coeur de Foot 78 (Thématique Engagement Citoyen) : La collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour les Restaurants du cœur a été effectuée : 19 clubs ont participé. Un questionnaire a été envoyé aux clubs participants afin de recueillir leur avis sur cette action et sur l'intérêt de la renouveler.

Prochaine Actions:

- . Action de Sensibilisation aux Gestes qui sauvent (Thématique Santé) : L'action sera proposée aux Commissaires du District le samedi 2/4, au siège du District.
- . Action de Récupération des bouchons de bouteilles (Thématique Environnement) & Action Tri sélectif (Thématique Environnement) : Le travail de préparation de l'action se poursuit afin de proposer une communication interne adaptée. Un déploiement de l'action est prévu si possible en mars.
- . Action Carton Vert (Thématique Fair-play) : la Commission Valorisation de l'Esprit Sportif a planifié une action sur la Finale Départementale du Festival Foot U 13. Les modalités en seront communiquées aux clubs finalistes lors de la réunion préparatoire.
- . **Action Thématique Arbitrage**: Sensibilisation des accompagnants sur le rôle des Joueur.se.s « Arbitre-Assistant.e », est envisagée sur la Finale Départementale du Festival Foot U 13.
- . Action Educative et ludique (Thématique Culture Foot) : une soirée quiz P.E.F. pour les Commissaires du District est prévue en juin.
- . Action Solidaire (Thématique Engagement Citoyen) : Récupération d'équipements. Cette action aurait lieu le dernier week-end de juin ou le premier de juillet. Une communication vers les clubs sera faite à partir de fin mai.

L'engagement des clubs dans le P.E.F. :

Suite au courriel envoyé aux clubs fin décembre, 31 clubs, dont 2 nouveaux, ont émis le souhait de s'engager dans le dispositif du P.E.F. pour la saison 2021 / 2022, mais seulement 10 ont fourni le

justificatif de leur engagement et seulement 4 clubs ont retourné des Fiches Actions P.E.F. illustrant les actions mises en place au sein du club.

18 / <u>L'EVENEMENT « TROUVE TON SPORT », ORGANISE PAR LE</u> DEPARTEMENT DES YVELINES

Il était prévu l'organisation par le Département des Yvelines, le 29/1, au Vélodrome de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, d'un évènement de lancement de la dynamique JOP Paris 2024, auquel il était convenu que le District participerait.

Cet évènement, intitulé **« Trouve ton Sport »**, d'abord reporté au samedi 30/4 mais dont la nouvelle date n'est pas encore fixée, a pour objectifs de :

- lancer une dynamique JOP Paris 2024 afin de construire les actions sur les 3 prochaines années.
- valoriser les sites et les disciplines olympiques qui se tiendront dans les Yvelines
- valoriser les sports et les comités départementaux, partenaires essentiels du Département, avec un axe fort sur les **sports paralympiques et le parasport**,
- lancer la communication autour des JOP Paris 2024, avec la nouvelle identité et remettre un kit de communication à l'ensemble des partenaires.

Il comportera 2 temps forts:

Un forum des sports olympiques à destination du grand public, de 10 h à 18 h

- Stands tenus par les Comités Sportifs Départementaux pour présenter leur discipline
- Animations proposées par les Comités Sportifs Départementaux
- Baptêmes de piste sur la piste du vélodrome et de BMX sur le stadium extérieur
- Parcours de randonnées cyclotouristiques reliant les sites olympiques (+ un parcours famille)
- Parcours de randonnées pédestres, à la découverte des sites olympiques

Un moment institutionnel dédié aux partenaires, de 19 h à 21 h

- Rencontre et échanges entre les Comités Sportifs Départementaux et le Président du Département
- Lancement par le Président du Département de la dynamique JOP Paris 2024 dans les Yvelines
- Présentation et remise d'un kit de communication JOP Paris 2024 à l'ensemble des Comités Sportifs Départementaux des Yvelines

19 / LES MANIFESTATIONS DU DISTRICT

M. Pierre GUILLEBAUX fait le point des dates et des lieux des diverses manifestations organisées par le District :

- le samedi 16/4, à MAUREPAS : Finales Départementales du Festival Foot U 13
- le jeudi 26/5, à CARRIERES-SUR-SEINE : Finales des Coupes des Yvelines Futsal
- les 25 et 26/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Journée Nationale des Débutants
- le 11/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Journée du Football Féminin
- le 18/6 (lieu restant à fixer) : Assemblée Générale d'été
- le 19/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Finales des Coupes des Yvelines
- le 2/7, à NOISY-LE-ROI : Journée « Faites du Foot »

20 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 2/3/2022, 42 834 licencié(e)s, soit 6 303 de plus qu'au 2/3/2021 (36 531).

La hausse globale atteint donc 17,25 %.

Le nombre de licencié(e)s est donc déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021 (36 859) et il est supérieur à celui constaté à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095) et au record du nombre de licencié(e)s du District, lors de la saison 2018 / 2019 (41 545).

On notera que toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (**+ 24,57 %**), puisqu'on constate, au 2/3/2022, 2 895 licenciées, contre 2 324 au 2/3/2021 et 2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est également en très forte hausse (+ 4 035 licencié(e)s), + **26,59** %).

Là également, le nombre de licencié(e)s (19 210) est déjà très supérieur au nombre total de la saison 2020 / 2021(15 383).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ **5,08** %) au 2/3/2022 (4 548 contre 4 328 au 2/3/2021) dont + 6,38 % pour les Dirigeant(e)s et - 1,06 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, 36 859 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2019 / 2020, 40 095 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2018 / 2019, 41 545 licencié(e)s
- La Ligue, de son côté, comptait au 7/3/2022, 283 381 licencié(e)s, contre 240 964 au 7/3/2021.

La hausse (+ 42 417 licencié(e)s) était ainsi de 17,60 %.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2020 / 2021, 243 117 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2019 / 2020, 271 923 licencié(e)s
- à la fin de la saison 2018 / 2019, 280 422 licencié(e)s

21 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le jeudi 10/3 : Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts
- ✓ Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S. 78), en association avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (D.D.D.F.E.), la police, la gendarmerie, l'association « Colosse aux pieds d'argile » et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) de 2 nouvelles sessions d'information sur la prévention des violences sexuelles dans le sport :
 - . le jeudi 10/3, à MAREIL-SUR-MAULDRE
- ✓ Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le mardi 22/3, de 19 h à 20 h, en visio : en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) : Réunion d'information sur le thème « Dirigeants associatifs : Où en êtes-vous avec la responsabilité civile ? (crise sanitaire, transport des adhérents, sécurité dans la pratique ...) »
- ✓ le samedi 26/3, à PLAISIR : Assemblée Générale Elective du Comité Départemental et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)
- ✓ le lundi 28/3 : Comité de Direction de la Lique
- ✓ le samedi 2/4, à CHARTRES (Eure-et-Loir) : **Réunion des Présidents de District du secteur 2** de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)

- ✓ le samedi 2/4, au siège du District : **Formation aux Gestes qui sauvent,** organisée par le District pour **les arbitres, les éducateurs et Commissaires du District** (2 sessions dans la journée : 9 h/11 h ou 14 h/16 h)
- √ du 15 au 17/4, à CLAIREFONTAINE : Stage des Arbitres de la Filière Arbitrage Régional
- ✓ le samedi 16/4, à MAUREPAS : Finales Départementales du Festival Foot U 13

22 / QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry MOURAUX aborde la question des **conséquences de la hausse importante du prix des carburants** sur le coût des déplacements des équipes, ainsi que sur l'implication des parents de joueurs qui participent à ces déplacements.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON indique qu'il a posé à ce sujet, le 24/2, à Mme la ministre chargée des sports, la question suivante :

« L'arrêté interministériel fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels déductibles a été publié au journal officiel du 13 février 2022.

Y aura-t-il également la même augmentation des indemnités kilométriques pour ce qui concerne les dépenses engagées par les bénévoles au profit de leur association (cf. article 200 du Code Général des Impôts et les instructions fiscales des 23 février et 23 octobre 2001)?

Les montants concernant les déplacements des bénévoles sont actuellement les suivants :

- . 0,321 € / km pour les véhicules automobiles,
- . 0,125 € / km pour les vélomoteurs, scooters, motos.

S'il n'y avait pas d'augmentation de ces valeurs, cela signifierait que le prix du carburant n'a pas augmenté pour ce qui concerne les bénévoles des associations. »

La même question a été posée à un Parlementaire.

Il va de soi qu'il sera donné connaissance des réponses attendues dès qu'elles auront été obtenues.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 20 avril 2022, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-lle de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.